

La Nature Vaudoise

Les Brèves

Nouvel observatoire aux Grangettes

La Fondation des Grangettes a mis à la disposition du public un observatoire sur le terre-plein des Saviez, tout près de Villeneuve. Une palissade permet de voir les oiseaux d'eau sans les effrayer.

Port de Plongeon à Perroy

Pro Natura Vaud a fait opposition à un projet qui prévoyait des aménagements disproportionnés par rapport à la capacité du site qui devrait plutôt conserver ses caractéristiques paysagères encore champêtres. Les problèmes de circulation deviendraient rapidement non maîtrisables sur la route d'accès restée encore étroite. Le port, avec ses 50 places, ne devrait pas être agrandi.

Bituminage d'une route d'alpage à Saint-Cergue

Pro Natura Vaud s'est opposée au projet de la commune de Nyon, propriétaire de l'alpage de l'Archette, de recouvrir de bitume un chemin dont la nature actuelle en graves devrait plutôt être maintenue. Le vallon, parcouru par ce chemin à vocation strictement agricole, constitue un paysage jurassien typique encore bien conservé.

Construction sur le ruisseau de Brent à Montreux

Un bâtiment d'habitation de quatre étages serait érigé à la place d'une ancienne pisciculture dans un vallon verdoyant. Certes, le

ruisseau piscicole serait remis à ciel ouvert, mais il passerait en aqueduc à la hauteur des fenêtres du 2^e étage. Ce projet supprimerait définitivement la fonction de couloir biologique du ruisseau et empêcherait le passage des crues. Pro Natura Vaud a fait opposition à cette demande préalable d'implantation.

Opposition à l'élargissement d'un pont sur le ruisseau de l'Ognona à Blonay

Le pont actuel est réservé à un usage agricole. Aucune justification n'est donnée pour élargir ce pont qui altérerait les fonctions écologiques du cours d'eau et du cordon boisé qui le borde. Le nouveau pont servirait à desservir une vaste zone constructible en rive gauche. Aucune précaution n'est prise pour préserver les fonctions du ruisseau et l'espace cours d'eau n'est pas défini.

Construction à Rougemont d'une route d'accès à la future décharge de Teilegg

Cet ancien projet transcantonal refait surface avec une route en rive gauche du vallon des Fénils. Les lieux sont dignes de protection pour leur paysage intact. La décharge bernoise, projetée en amont, serait particulièrement dommageable puis-qu'elle comblerait un autre vallon latéral où s'écoule une petite rivière. Consultée par le Canton, Pro Natura Vaud a communiqué son opposition ferme à toute atteinte à ce site.

La Nature Vaudoise

Journal de Pro Natura Vaud



Année de la biodiversité

Plantes invasives

Eoliennes

Agenda & divers

Groupe des jeunes (informations sur www.pronatura.ch/vd/jeunesse)

Date	Lieu	Description
7 août	Sainte-Croix	Les insectes des bois et des champs, en famille ou dès 10 ans
21 août	Maracon	Baguage d'oiseaux à la Rogivue, dès 10 ans
18 septembre	Baulmes	Randonnée avec des ânes, de 7 à 9 ans
6 novembre	Lausanne	Visite du Centre Pro Natura, dès 7 ans

Hommage à Marguerite Narbel

Une triste nouvelle vient de nous parvenir, celle du décès de M^{me} Marguerite Narbel. Avant qu'un texte plus officiel ne paraisse dans la prochaine édition de *La Nature Vaudoise*, je tiens, à titre personnel et en quelques mots venant du cœur, à rendre un hommage ému à cette grande Dame que fut Marguerite Narbel. J'aimerais simplement dire combien je l'ai admirée, en tant que femme, dans ses engagements aux niveaux de la politique et de la protection de la nature. Très réservée vis-à-vis d'elle-même et de ses grandes compétences, elle avait l'art

de mettre en évidence les modestes qualités de celles et ceux qui s'adressaient à elle. Elle fut pour moi, qui lui ai succédé en 1977 en tant que secrétaire du comité de la Ligue vaudoise pour la protection de la nature devenue Pro Natura Vaud et qui ai participé à la vie politique de ma commune, un soutien important et surtout un exemple qui m'a guidée dans mes différents engagements. Merci, chère Madame Narbel, de tout ce que vous m'avez donné et de tout ce que vous avez apporté à la protection de la nature.

Françoise Mundler

Impressum

La Natura Vaudoise paraît 4 fois par an, adressée aux membres de Pro Natura Vaud, une section de Pro Natura – Ligue suisse pour la protection de la nature. Adresse officielle de Pro Natura Vaud: case postale 6699, 1002 Lausanne.

Dons: CCP 10-15602-3.

Rédaction: Michel Bongard, ch. des Vuarennas 8, 1820 Montreux, 021 963 19 55, fax 021 963 19 56, courriel: pronatura-vaud@pronatura.ch

Site Internet: www.pronatura.ch/vd

Relecture des textes: Françoise Mundler, Anne-Françoise Burri. Mise en page: Nelly Hofmann.

Couverture: Une soldanelle, dessinée par Laurent Willenegger, au sommet du Mont-Tendre en 2008. Cette discrète petite fleur des montagnes fleurit après la fonte de la neige.

Sommaire

	Page
Antenne contestée au Mont-Tendre	3
2010 Année internationale de la biodiversité	4
Plantes invasives et protection de la nature	6
Eoliennes	10
Les Brèves	12

Antenne contestée au Mont-Tendre



La nouvelle association Sauvez le Mont-Tendre a organisé une protestation au sommet le dimanche 6 juin 2010. Plus de 250 personnes sont montées à pied ou avec les bus mis à leur disposition.

Pro Natura Vaud a gagné une manche

Cette antenne, qui aurait dû atteindre une hauteur de 25 mètres, aurait porté atteinte à l'une des dernières crêtes indemnes du haut Jura vaudois. Le sommet du Mont-Tendre est une réserve naturelle de Pro Natura Vaud, créée en 1969 par une convention avec la commune de Montricher, propriétaire des lieux. L'endroit figure aussi à l'Inventaire des paysages naturels d'importance nationale IFP*.

La crête du Mont-Tendre est remarquable par son relief accidenté qui lui donne un aspect sauvage, par sa flore riche en espèces et le panorama grandiose qui s'offre aux yeux du promeneur. Pro Natura Vaud considère que la procédure choisie par le Département fédéral de la défense est illégale, surtout pour une installation qui paraît avoir plus un but civil que militaire.

D'autres associations ont décidé de se battre aux côtés de Pro Natura Vaud pour sauver le Mont-Tendre. Un recours a été déposé au

* Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale qui comprend le site de la Vallée de Joux.

près des autorités compétentes, pour stopper ce projet destructeur. Une association s'est rapidement constituée pour lancer une pétition** qui a récolté près de 5000 signatures en moins d'un mois. Le Tribunal cantonal vaudois a accepté la suspension des travaux. Une résolution fut adoptée par le Grand Conseil vaudois pour demander un moratoire. Des questions ont été posées par les parlementaires vaudois aux Chambres fédérales. Et enfin, le Conseiller fédéral chef du Département de la défense a pris la décision de renvoyer le début des travaux et de réétudier l'ensemble du dossier.

Cette mobilisation en augure-t-elle d'autres pour préserver les crêtes du Jura vaudois, notamment contre l'implantation prochaine d'éoliennes?

*Michel Bongard,
secrétaire de Pro Natura Vaud*

** La pétition peut être signée en ligne ou téléchargée sur www.sauvons-le-mont-tendre.ch.





2010 Année Internationale de la Biodiversité

L'Unesco a déclaré 2010 Année internationale de la biodiversité. Mais de quoi s'agit-il au juste?

Un beau matin il y a fort longtemps, mon ami saint François d'Assise était allé trouver le frère jardinier. «Ne cultive pas toute la surface, lui dit-il, laisse donc un peu de place pour les fleurs et pour les herbes spontanées...»

Certes, il nous faut des légumes, des salades et des fruits pour nous nourrir, mais que serait la vie, si tout devait être réglé en fonction de nos seuls besoins à nous? Des fleurs, c'est beau, et puis, les «herbes spontanées» (nous aurions dit les «mauvaises herbes»...), c'est l'inattendu, le nouveau, l'autre...

Au sein des champs de blé, de pommes de terre ou de maïs, les fleurs et autres intrus ne sont guère tolérés. En effet, les monocultures nécessitent des soins et de l'attention car elles sont instables, contrairement à des ensembles constitués d'espèces variées. Il en est de même en milieu forestier, où l'on voit que les bostryches et autres parasites attaquent plus facilement les cultures pures de résineux que de belles forêts mixtes, dans lesquelles poussent également des essences à feuilles caduques et où prospèrent des plantes herbacées, des insectes, des oiseaux et de nombreux autres êtres vivants dont nous n'avons même pas conscience. En général, la diversité est nécessaire à la stabilité d'un système, et les sociétés humaines n'y échappent pas: la redoutable épidémie de méningite survenant dans une école de recrues illustre bien la fragilité d'une monoculture.



*Saint François d'Assise et le frère jardinier.
Reproduction d'une illustration du XIII^e siècle.*

Stabilité, toutefois, ne veut nullement dire immobilité: il s'agit au contraire d'un équilibre dynamique, constamment modifié, adapté aux nouveaux événements pouvant survenir à tout moment. Sur un rythme différent, c'est l'équilibre du planeur jouant avec les vents, les courants et les nuages. Prenons l'exemple d'une forêt incendiée par la foudre: l'espace dégagé sera colonisé par une végétation pionnière de mousses, d'herbes, puis de sorbiers, saules et bouleaux, auxquels succéderont progressivement d'autres essences forestières. A chaque stade correspond un ensemble d'espèces végétales et animales, les unes remplaçant peu à peu les autres. Diversité des espèces, diversité dans le temps.

Si la nature sait bien s'adapter aux changements qu'elle provoque, elle n'est pas toujours en mesure de résister aux interventions humaines. L'intelligence de l'homme lui a permis des développements fabuleux, mais elle a aussi causé des perturbations et même des catastrophes pour l'équilibre na-

turel, dont nous dépendons également. C'est ainsi que dans les années soixante, partout dans le monde, le faucon pèlerin faillit bien disparaître en raison de la pollution de l'environnement par le DDT, qui contaminait les proies dont il se nourrit. Il a fallu du temps pour identifier l'agent responsable, et encore plus pour l'éliminer, ce qui a permis une lente reconstitution des effectifs.

Mais l'intelligence de l'homme peut aussi être bénéfique pour la nature. Aujourd'hui, comme il y a neuf cents ans, l'homme libre peut choisir de s'abstenir d'une exploitation totalitaire de l'environnement, et laisser un

espace pour les fleurs, pour une haie où nichent des oiseaux, pour une rivière sauvage. Il dispose même aujourd'hui de moyens permettant d'aménager ou de restaurer des sites où s'établiront des plantes et des animaux qui les enrichiront rapidement de leur présence.

Protéger, encourager la biodiversité, c'est une tâche essentielle. Et c'est bien le but vers lequel convergent toutes les activités de Pro Natura Vaud.

*François Burnier,
Pampigny*



Au pied du Jura, le Veyron est un réservoir de biodiversité aquatique, grâce à l'excellente qualité de ses eaux. – Dessin de Laurent Willenegger, juillet 2009



Plantes invasives et protection de la nature

Transports involontaires et souvenirs rapportés

Depuis 200 ans, les déplacements de marchandises ou de voyageurs tout autour de la planète ont non seulement augmenté, mais ils sont devenus si rapides que des animaux ou des plantes ont toutes les chances de survivre à de tels périples. C'est ainsi que nous assistons aujourd'hui à une accélération de l'implantation d'espèces animales, végétales ou microbiennes qui n'existent pas à l'état spontané dans nos contrées.

Le transport involontaire d'insectes, graines et autres agents infectieux, difficilement détectables dans les énormes volumes de marchandises circulant d'un continent à l'autre, est la cause principale du phénomène. Mais nombreux sont les animaux et les plantes ramenés en souvenir par les touristes, qui s'échappent ensuite des cages et jardins, ou qui sont imprudemment dispersés dans la nature.

Des curiosités végétales pas si innocentes

Si l'on se limite aux végétaux, la présence d'une «néophyte», ainsi que l'on nomme toute plante exotique introduite hors de son pays d'origine, est souvent considérée comme une curiosité innocente. Cela d'autant plus que seuls quelques individus ou groupements bien circonscrits sont généralement observés durant des années ou des décennies. Et il est vrai que, dans la majorité des cas, le nouvel arrivant, plutôt mal adapté à nos conditions, échoue à s'implanter définitivement.

Soyons attentifs

Mais il se peut, au contraire, qu'après la période de latence initiale ses populations explosent véritablement. Les surfaces qu'elles occupent s'accroissent alors si brusquement que toute velléité de limitation de l'«envahisseur», et a fortiori son éradication, semblent vouées à l'échec. D'où l'importance de profiter des expériences faites dans d'autres pays colonisés avant le nôtre par une espèce exotique, pour évaluer le danger qu'elle représente et prendre les mesures de gestion ou de lutte adaptées dès sa détection. A cet égard, naturalistes et protecteurs de la nature étant les observateurs privilégiés de notre environnement, ils peuvent jouer un rôle essentiel dans la reconnaissance, la localisation et l'élimination des premiers foyers d'espèces indésirables.

Pourquoi tenter d'éliminer ces nouvelles espèces?

Le danger qu'elles représentent n'est-il pas surestimé? Ne contribuent-elles pas à la biodiversité? Disons-le d'emblée, ces questionnements font débat, y compris parmi les spécialistes de la conservation de la nature. Toutefois, un consensus général admet le principe de précaution visant à contrôler et à limiter tant que possible les introductions de néophytes. Car même lorsque la dynamique de ces espèces dans leur contrée d'origine s'avère bien connue, les effets induits en cas de colonisation d'un nouveau territoire demeurent très largement imprévisibles. Face à cette incertitude, prévenir s'avère donc préférable à tenter de guérir a posteriori.



A droite, le laurier-cerise ou laurelle (*Prunus laurocerasus*) est encore trop souvent planté autour des constructions récentes. On devrait lui préférer le troène (*Ligustrum vulgare*) qu'on voit au premier plan à gauche.

L'absence d'antagonistes

Parmi les facteurs susceptibles de favoriser l'expansion d'une espèce nouvellement introduite, figure l'absence d'antagonistes que sont les maladies et insectes phytophages qui lui sont liés et en limitent les populations dans sa zone d'origine. Parfois, la nouvelle venue émet des substances chimiques perturbant la croissance des plantes voisines, biaisant la compétitivité à son avantage et lui permettant une installation accélérée.

Quant à la prétendue augmentation de biodiversité qu'apporteraient les néophytes, on fera simplement observer que la majorité des espèces invasives tend à coloniser la plupart des continents, ce qui participe donc à une banalisation de la flore planétaire! Le phénomène est bien global, et il est particulièrement aigu et grave dans les îles.

Trois exemples, parmi d'autres, de plantes invasives en Suisse

Le laurier-cerise ou laurelle (*Prunus laurocerasus*) est un arbuste facile à multiplier et de croissance rapide. Peu coûteux, il est devenu extrêmement populaire pour la formation de haies de jardins. Ses fruits sont consommés par des oiseaux, tels que merles et grives, qui assurent ainsi la dissémination des graines en forêt. Un nombre croissant de sous-bois est actuellement colonisé par cette espèce. Non seulement les jeunes individus supportent bien l'ombre, mais le feuillage persistant de la plante assombrit continuellement le milieu, entravant la germination des semences d'arbres indigènes et l'épanouissement de la flore printanière précoce de nos sous-bois.

Les solidages du Canada (*Solidago canadensis* et *S. gigantea*) peuvent former des groupements très serrés, atteignant 300 tiges par mètre carré, qui monopolisent la lumière et les nutriments du sol aux dépens des végétaux voisins de plus petite taille. La >>>



Le solidage du Canada (Solidago canadensis) a presque entièrement envahi la réserve naturelle de Pro Natura Vaud d'En Rueyre à Bussigny. Des essais de fauche fréquente et d'arrachage sont en cours.



Le solidage du Canada fleurit vers la fin de l'été.

il s'est implanté. Même s'il est encore trop tôt pour affirmer que cette néophyte engendrera des problèmes écologiques importants, il eût été très simple et plus sage d'opter immédiatement pour l'usage de nos espèces d'orpins indigènes, parfaitement habilitées à remplir, sans risques, les mêmes fonctions horticoles.

Toutes les plantes exotiques ne sont pas à combattre

Chacun a pu entendre des réflexions douteuses, qui associent au «racisme ordinaire» les velléités des protecteurs de la nature à contrer l'implantation de plantes invasives. Il n'en est évidemment rien, ainsi que le prouvent les actions de Pro Natura en faveur des espèces ségétales (voir encadré), comme le bleuet, le miroir de Vénus ou la nielle, toutes d'origine orientale comme les céréales cultivées qui les hébergent. Par contre, il demeure essentiel de sauvegarder nos milieux naturels et notre flore sauvage face à des concurrents, potentiels ou avérés, susceptibles de les mettre en péril.

C'est pourquoi, dans nos jardins privés comme dans les parcs publics, les plantes indigènes susceptibles de remplir les rôles ornementaux, paysagers, alimentaires ou horticoles désirés, devraient être favorisées en priorité. Cela n'exclut évidemment pas l'emploi d'espèces originaires d'autres parties du globe, dans la mesure où elles ne

production de semences peut atteindre 20 000 graines par tige et chaque fragment de rhizome se développe en une nouvelle plante. Les milieux pionniers, instables, et les marais sont particulièrement menacés par ces deux espèces. Malgré leur intérêt mellifère indéniable, la gestion de leurs populations impose de couper les inflorescences, en tous les cas avant leur fructification, et d'éliminer les rhizomes le mieux possible. Il faut cependant veiller à ne pas confondre les solidages du Canada avec la verge-d'or indigène (*S. virgaurea*), de taille plus faible et ne formant pas de colonies aussi denses.

L'orpin stolonifère (*Sedum stoloniferum*) est très utilisé comme couvre-sol, ainsi que sur les toits végétalisés. Comme chez toutes les plantes de la famille des Crassulacées, la reproduction végétative est essentielle. Quelques prairies maigres envahies suffiraient ainsi à contaminer une région, via le transport de fragments d'orpin stolonifère par les machines agricoles. Il est ensuite quasi impossible de l'éliminer des zones où



L'impatience glanduleuse s'est propagée dans les sous-bois humides et supplante la flore locale qui borde la réserve naturelle des Chenevières de Guévaux à Mur. Chaque année, des bénévoles procèdent à son arrachage. – Photo Wolfgang Bischoff



L'impatience glanduleuse (Impatiens glandulifera) d'origine asiatique est belle mais envahissante. – Photo Wolfgang Bischoff

Espèces adventices ségétales

Du point de vue botanique, les espèces ségétales croissent avec les espèces des moissons; l'adjectif ségétal vient du latin *seges* signifiant *moisson*. On les appelle aussi espèces messicoles. Elles sont aussi, le plus souvent, adventices, c'est-à-dire qu'elles sont présentes sur les terres cultivées sans avoir été semées. Ces végétaux présents spontanément dans les cultures sont considérés comme des mauvaises herbes, malgré leur charme certain. La malherbologie est la science qui s'emploie à bien les connaître, même à l'état de plantules, pour mieux les combattre. L'usage des herbicides devrait être remplacé par la lutte mécanique qui consiste à sarcler les cultures. Il existe de nombreux types de sarcloirs plus ou moins sophistiqués que peuvent actionner les tracteurs.

figurent pas dans les listes de végétaux problématiques, et que leur potentiel de reproduction demeure sous contrôle, par exemple en éliminant les organes fructifères avant la maturité et la dispersion des semences qu'ils abritent.

Pour ceux qui désireraient mieux se documenter sur la question, signalons que d'intéressantes fiches illustrées sur les plantes exotiques envahissantes sont disponibles sur le site Internet:

www.cps-skew.ch

*Georges Mermillod
et Serge Fischer*

Eoliennes

Une menace sans précédent sur les paysages vaudois

Pro Natura Vaud s'est adressée dernièrement pour la 4^e fois au Conseil d'Etat vaudois pour lui demander de fixer des règles en matière d'énergie éolienne et de mesures d'économie d'énergie, les trois demandes précédentes étant restées sans réponse.

Les paysages ne sont pas renouvelables

Nos préoccupations les plus vives demeurent quant aux impacts potentiels que pourraient produire sur la nature et le paysage les trop nombreux projets de constructions de parcs éoliens sur le territoire cantonal, avec une extrême concentration sur les crêtes du Jura. S'y ajoute depuis peu l'émergence de projets de nouvelles centrales hydroélectriques dont le fonctionnement serait assuré par le prélèvement des eaux de cours d'eau. Divers projets de centrales solaires hors zones à bâtir sont tout aussi préoccupants, sur les hauts pâturages de la région des Diablerets notamment.

Des politiques publiques inadaptées

Les projets foisonnent et les annonces reprises par les médias, même si elles sont souvent peu crédibles, créent l'inquiétude dans la population. La menace sur le paysage n'a jamais été aussi forte. Il est absolument nécessaire d'associer tous les groupes d'intérêt et de tenir compte des préoccupations des associations et des habitants des régions concernées. L'approche strictement administrative, qui prévaut actuellement, n'est pas adaptée



La présence d'une turbine éolienne confère au pâturage une atmosphère de petite zone industrielle. Saint-Brais (JU), avril 2010.

au contexte. Il faut déployer des outils d'aménagement du territoire correspondant à l'ampleur de cette problématique.

Des impacts énormes

Plusieurs promoteurs ont présenté leurs projets à Pro Natura Vaud. Nous avons ainsi pu prendre la mesure du renforcement constant de la dynamique du développement d'installations de production d'énergies renouvelables due aux possibilités de rachat à prix coûtant de l'électricité qui sera produite. Les turbines éoliennes sont de plus en plus hautes et les besoins en routes d'accès toujours plus importants.

Chacun pour soi

Certains promoteurs disposent de tels moyens financiers pour promouvoir leurs

projets que les montants des indemnités offertes à des propriétaires ou à des communes défient toute logique planificatrice. Bien que chaque concepteur de parc éolien évalue les impacts de son projet, il ne tient pas compte de ce qui se conçoit à quelques kilomètres. Les impacts, sur le paysage de la chaîne du Jura notamment, dépassent largement la dimension du périmètre d'un projet. Il est désormais nécessaire de coordonner et de planifier ce développement à une plus large échelle. Tous les projets ne pourront pas être réalisés. Il faut fixer des limites pour ne pas transformer nos campagnes et montagnes en zones industrielles.

Les demandes de Pro Natura Vaud

Pro Natura Vaud demande au Gouvernement vaudois de:

- faire participer tous les groupes d'intérêt concernés;
- garantir la protection des paysages vaudois et de leurs biodiversités;
- définir clairement et précisément les charges que peuvent supporter le paysage et la nature pour accueillir des installations de production d'énergies renouvelables;
- désigner précisément d'une part les lieux destinés à l'implantation de parcs éoliens, de centrales hydroélectriques et solaires, et d'autre part les secteurs qui doivent être préservés.

Il faut éviter le saucissonnage

Une transparence exemplaire est indispensable dans ce domaine, surtout de la part de

sociétés largement en mains publiques. Le flou qui règne actuellement en matière d'éoliennes risque de déboucher sur des conflits importants et dommageables pour toutes les parties. Pro Natura Vaud s'opposera à tout projet tant qu'il ne sera pas possible d'avoir une vision d'ensemble du développement des installations, à l'échelle du canton, voire au niveau supra cantonal. En effet, les impacts sur le paysage et la nature risquent d'être si importants qu'il est absolument nécessaire de définir une approche à une large échelle. D'ailleurs, en matière d'éoliennes, la Confédération le recommande.

Un défi sans précédent

Il est donc vital d'établir un contexte démocratique de large consultation qui puisse être plus favorable au développement des énergies renouvelables. Ce défi n'a pas de précédent, de même que les forces à mettre en œuvre pour le gagner. Une démarche participative doit être lancée au plus vite avec les associations de protection de la nature.

Un moratoire sur les éoliennes s'impose

Entretemps, Pro Natura Vaud propose qu'un moratoire soit décrété sur les projets de parcs éoliens de manière à élargir la réflexion à plus grande échelle. Une telle mesure nous paraît inévitable car il serait contre-productif que des procédures d'enquêtes publiques soient ouvertes et que les projets soient refusés pour cause de manque de vision globale.

Michel Bongard